

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie
66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du **Vendredi 25 mai à 17 H30 à la salle de réunion de la Mairie
d'Ayguatébia-Talau**

Présents : Vicens Georges, Oliva Thierry, , Torras Sylvie, Goze Christian,

Absents excusés : Petit Edwige, Minda Pierre

Secrétaire de séance : Torras Sylvie

1. VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2025

2. DELIBERATION : VALIDATION DU RAPPORT CLECT

Présenté par Mr le Maire

Voir le rapport de la CLECT 2024 approuvé par le Conseil Communautaire le 21 mars 2025.

Pour Ayguatebia, la Commune a versé 4 049 € à la COMCOM(produit de la fiscalité encaissée par la commune) . Les dépenses liées aux diverses charges transférées (randonnée, nordique, promotion touristique, MSP, action sociale, culture) s'élèvent à 1783 €, sera donc reversé à la commune 2 266 €.

Approuvé à l'unanimité

3. DELIBERATION POUR LES TRAVAUX AEP TRANCHE 3

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que nous devons engager la troisième tranche des travaux réhabilitation du réseau Eau Potable d'Ayguatebia. Ces travaux font suite à notre schéma directeur 2022.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- 1) d'approuver sans réserve l'avant projet établi par Géo Pyrénées pour un montant total hors taxe de 188 600 €,
- 2) de demander au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible,
- 3) de s'engager à rembourser au Département et à l'Agence de l'eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixés par le Département et l'Agence de l'Eau
- 4) de prendre acte que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,
- 5) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

**4.DELIBERATION POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES INTERVENANT SUR
LES TRAVAUX AEP TRANCHE 3**

L'appel d'offre se terminant aujourd'hui à 12 h , la commission des AO doit se prononcer

après étude des devis des différentes entreprises par le maître d'œuvre.

Les entreprises non retenues ont 11 jours pour porter un recours donc la délibération ne sera exécutoire qu'après ce délai.

La délibération est donc reportée au prochain CM

5.DELIBERATION POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES MENANT LES TRAVAUX SUR L'AIRE DE LOISIRS

Mr le Maire rappelle que sous la conduite du bureau d'étude Géopyrénée, plusieurs devis ont été reçus en mairie pour la réalisation des travaux sur l'aire de loisirs.

Ceux-ci ont été divisés en 4 lots :

Lot n°1 : Terrassement et maçonnerie

Lot n°2 : VRD

Lot n° 3 : Terrain multisport

Lot n° 4 : Aires de jeux

Les entreprises choisies sont :

Lot 1 : Entreprise Cantal Capcir TP pour un montant HT de 59 254,60 €

Lot 2 : SAS Jocaveil et Fils 66500 RIA pour un montant HT de 75 634,10 €

Lot 3 : SAS 03 Consulting Perpignan pour un montant HT de 45 995 €

Lot 4 : SAS 03 Consulting Perpignan pour un montant HT de 44 950 €

Approuvé à l'unanimité

6 . DEVIS ONF :TRAVAUX SUR LA FORÊT COMMUNALE

Reporté au prochain CM